

dans notre société, car, en somme, ils sont les véritables fondateurs du pays. En conséquence, il me semble qu'on devrait cesser cette ingérence dans des décisions médicales valables et qu'on devrait donner aux Indiens la liberté de prendre eux-mêmes leurs décisions sous la direction appropriée des médecins.

Cela m'intéresserait beaucoup d'entendre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing), qui, je le sais, considère avec sympathie des problèmes de ce genre, ou le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Rideout); ils pourraient nous indiquer si l'on reviendra sur la politique actuelle et quels sont les projets de ces ministères pour remédier à ce qui me semble un problème très grave.

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) de la question que le député a soulevée et l'on m'a informée qu'il n'a reçu aucune lettre de protestation contre les mesures que ses hauts fonctionnaires auraient prises relativement à la stérilisation médicale et à l'emploi des pilules anovulantes par les Indiens. Quoi qu'il en soit, ces questions sont normalement du ressort du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien m'a également informée que ses hauts fonctionnaires n'ont pas envoyé de directives concernant la stérilisation ou l'usage de pilules anovulantes par les Indiens.

L'AGRICULTURE: LA POMME DE TERRE—LES IMPORTATIONS DE L'OUEST EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Beer) d'être ici présent pour entendre la question dont je veux saisir le ministre et ses services. Il s'agit d'une demande présentée au ministre par le Canadian Horticultural Council, au nom des associations de cultivateurs de pommes de terre au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique, pour l'inciter à établir une valeur aux fins de droit pour les pommes de terre importées des États-Unis.

La demande a été faite le 22 janvier, alors que les groupes intéressés étaient déjà inquiets de l'effet qu'avaient les excédents américains de pommes de terre sur les prix payés aux producteurs de l'Ouest canadien.

[M. Brand.]

Au mois de février, une délégation est venue voir le ministre à Ottawa, mais le ministre n'a pas indiqué ses intentions.

J'ai demandé au ministre la semaine dernière si ses fonctionnaires avaient fait des calculs en vue d'établir s'il y avait chez nous dumping des pommes de terre américaines. Une des raisons qui ont incité le gouvernement à ne pas consentir jusqu'à maintenant à l'imposition d'une valeur aux fins de droits, m'a répondu le ministre, c'est que les expéditeurs de pommes de terre des Maritimes se sont opposés à une telle mesure. Je ne saisis pas bien, tout comme les producteurs de pommes de terre de l'Ouest et leurs représentants d'ailleurs, si les expéditeurs de cette denrée des Maritimes représentent vraiment les secteurs de gros et de distribution de l'industrie des pommes de terre dans cette région du pays.

Quoi qu'il en soit j'aimerais souligner que l'article 40(7)b) de la loi sur les douanes prévoit que le ministre peut faire faire un calcul quant à l'importation de tous fruits ou légumes au pays afin d'établir si le prix auquel ils sont importés constitue ou non un dumping.

Le ministre devrait au moins faire cela; il devrait faire savoir à ceux qui lui ont présenté cette demande, il y a six semaines, les constatations que ses fonctionnaires ont faites à ce sujet. Il ne devrait pas se contenter de dire qu'ils sont en train d'étudier la demande, mais qu'en raison de l'opposition des Maritimes ils ne croient pas qu'il serait sage d'agir en ce moment.

● (10.10 p.m.)

En fait, bien souvent, lorsque la valeur aux fins de droits est demandée par des producteurs, si l'on n'agit pas dans les deux ou trois semaines, la chose perd son utilité. A la fin de janvier, lorsque la demande a été faite, environ 40 p. 100 de la récolte de pommes de terre de l'Ouest canadien n'étaient pas encore vendus. A cause des attermoissements et de la non-fixation de la valeur aux fins de droits, les prix aux producteurs ont baissé dans l'Ouest. Le cinquième des 40 p. 100 est encore invendu.

Quand le ministre songera-t-il à prendre une décision à cet égard et à imposer une valeur aux fins de droits? S'il attend encore six semaines, autant tout laisser tomber. Je devrais signaler en terminant que les producteurs de pommes de terre de l'Ouest canadien ont souffert deux années de suite de prix trop bas. Ce n'est bon pour aucune industrie. L'an dernier, on aurait pu prétendre que les prix étaient bas parce que la récolte était trop